

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1773

présenté par
M. Kamardine

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	10 000 000
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	10 000 000	0
Restitution des "biens mal acquis"	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de favoriser le renforcement des relations de coopération bilatérale, notamment en Afrique australe et dans l'Océan indien, il est proposé de flécher 10 000 000€ supplémentaires vers l'action 2 "Coopération bilatérale" des crédits du programme 209 "Solidarité à l'égard des pays en

développement". Dans le même temps, l'amendement réduit de la même somme les crédits de l'action 1 "Aide économique et financière multilatérale" du programme 110 "Aide économique et financière au développement".